

## La mort au bout de la pointe de vitesse

En fonçant au volant de sa BMW, cet homme de 21 ans avait fait un mort et un blessé grave à Héric en juin. Il a été jugé hier.

230 chevaux sous le capot, la BMW noire était lancée à plus de 135 km/h, dans la nuit du 11 au 12 juin, entre Héric et Blain (Loire-Atlantique). C'est vite, bien trop vite, sur cette route de campagne limitée à 90.

Un jeune homme de 21 ans, heureux, « joyeux », tient le volant. Il a un tout petit peu bu et fumé un joint. Il n'a que 18 mois de permis derrière lui. À ses côtés, un copain a les yeux rivés sur le fil Facebook de son smartphone. Un choc, un bruit, terrible. La BMW vient de « pulvériser » le scooter qui le précédait.

Deux ados chevauchaient ce deux-roues. Ben Visonneau, 15 ans, a été tué. L'ami de 16 ans qui l'accompagnait a été « cassé de partout ». Des fractures multiples, des traumatismes crâniens. Et un choc psychologique massif : les médecins ont préféré ne pas encore lui annoncer la mort de son ami.

Le jeune qui conduisait vite et n'a pas vu les feux allumés du scooter, n'est pas l'archétype du chauffard. C'est monsieur-tout-le-monde, sans histoire jusque-là. Il a une copine, il vit chez ses parents. Titulaire de deux

CAP, il travaille. Il fume un joint, de temps en temps, en soirée.

Il a le goût des voitures qu'il aime bien pousser un peu. Il s'est offert une BMW série 3... L'avocat de la famille de l'adolescent emporté par la berline s'en émeut : « **On peut se demander pourquoi les assurances acceptent des jeunes conducteurs avec des véhicules aussi puissants.** » « **Parce qu'elles n'ont pas le choix** », objecte, en substance, l'avocate de la compagnie.

Ce jeune homme au comportement « irresponsable » n'avait pas « pris conscience » qu'il n'était pas seul sur la route. Il a détruit deux vies, deux familles. On peut y ajouter la sienne. Il le sait. Il s'en excuse dignement devant le tribunal correctionnel qui le juge. « **Ça l'obsède** », insiste son avocate maîtresse Anne Bouillon, en cherchant à éviter une peine trop ferme : « **Ça servirait quoi ? Rien ne viendra effacer la douleur insupportable.** »

Voiture saisie, permis annulé, il a été condamné à deux ans de prison, dont 18 mois ferme.

Thomas HENG.